



Taxe de base forfaitaire 2019

Séance publique d'information

26 août 2019 - 19h30

Salle Aula Magna



- Historique
- Les déchets en chiffres
- Prestations communales
- Coûts de gestion des déchets
- Mode de financement
- Tarifs
- Mesures d'accompagnement
- Mesures prévues pour 2020
- Documents à disposition des citoyens
- Prochaines échéances



- Décharge à ciel ouvert entre Thièle et Mujon (années 60)





- L'ancienne décharge du Saut à ciel ouvert (1970 et 1991) et l'ancienne usine d'incinération



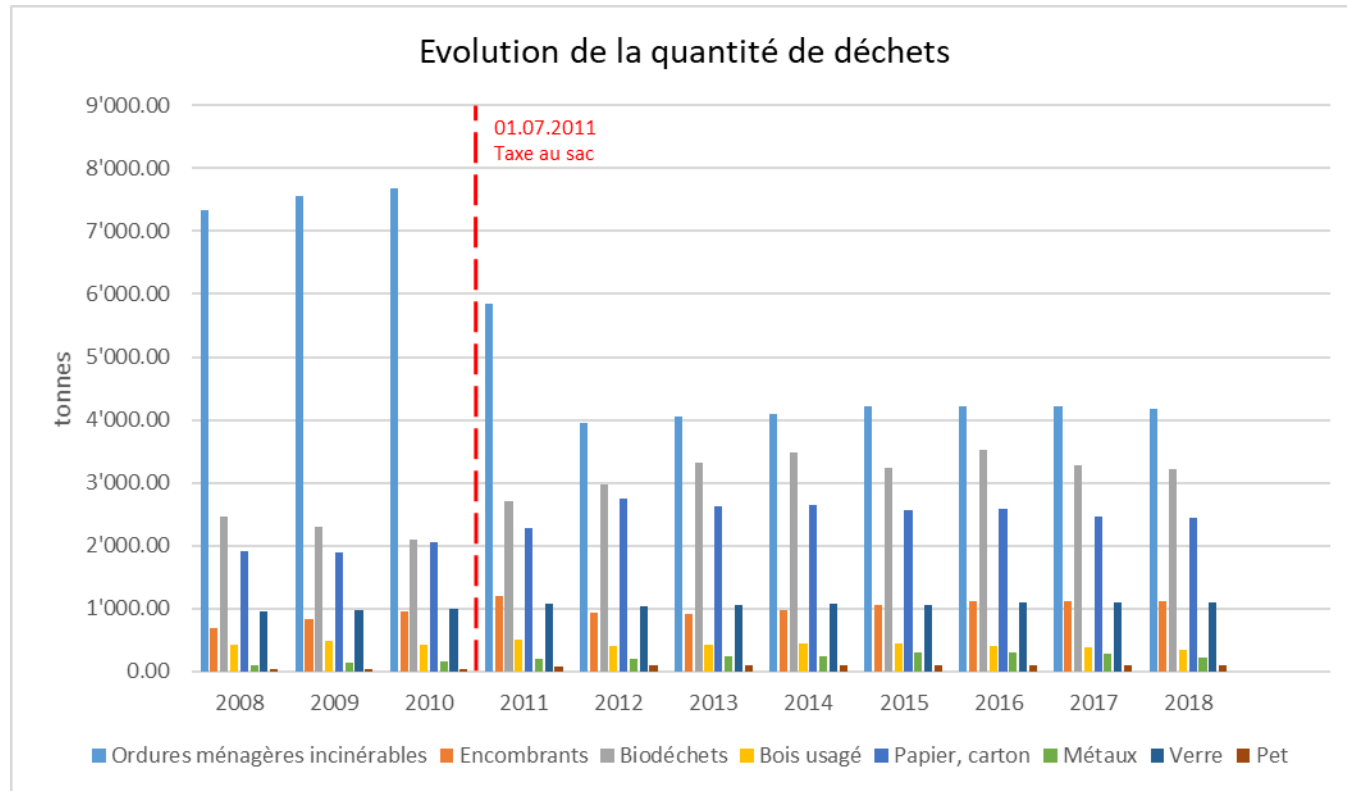
Des contrôles seront dorénavant effectués à la décharge du Saut.

Gilloz



lundi 26 août 2019





Un habitant produit environ 385kg de déchets par année



- Collectes porte-à-porte
 - 2x / semaine: sacs poubelles
 - 1x / semaine: papier/carton et biodéchets
 - 1x / semaine sur rendez-vous et gratuit: déchets encombrants
- 26 points de collecte sélective
- 1 déchetterie intercommunale ouverte 6 / 7 jours



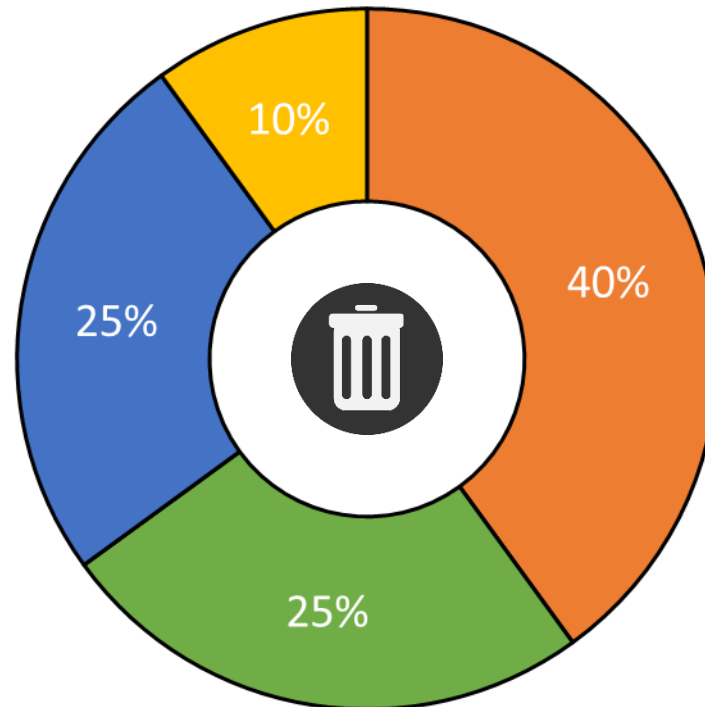


Coûts de la gestion des déchets à Yverdon-les-Bains

Env. 3.6 millions CHF

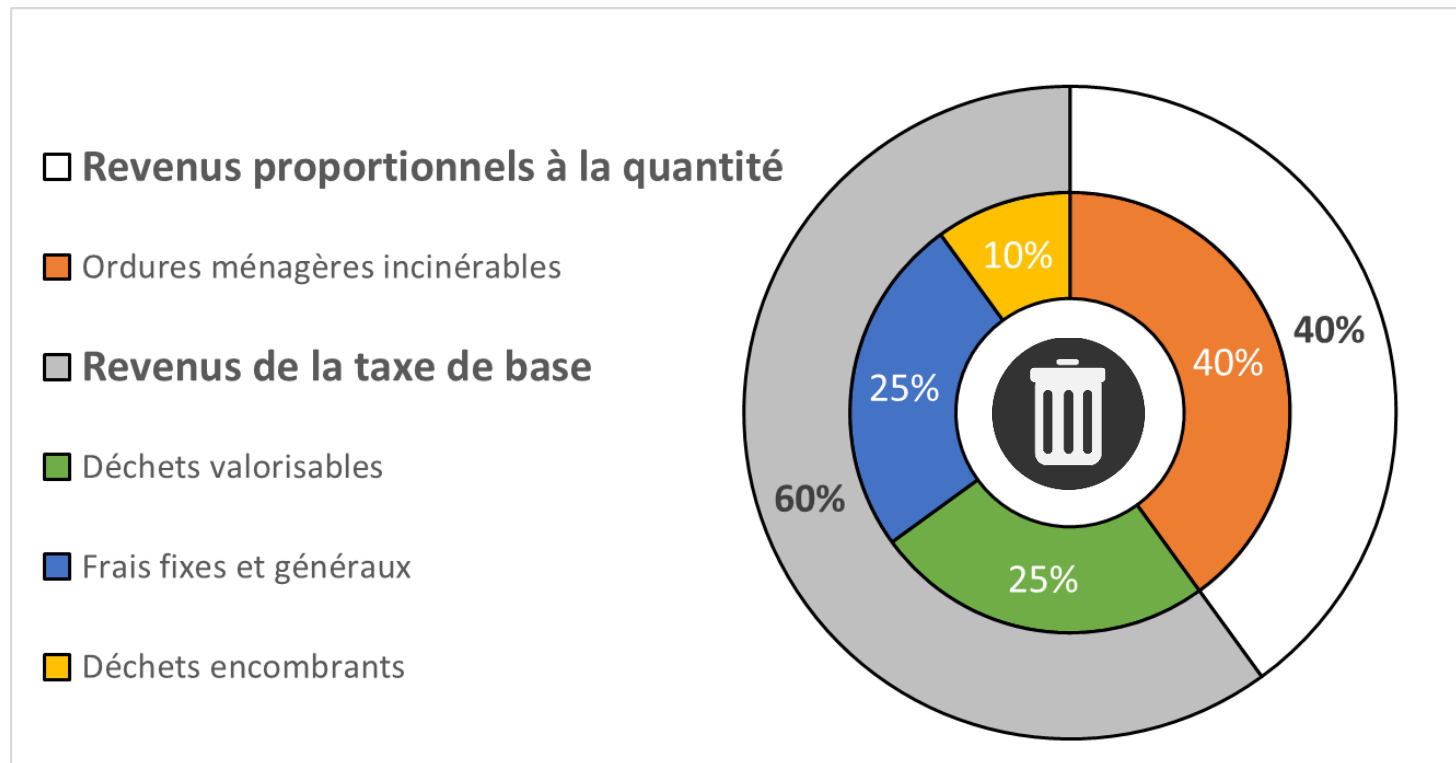
Env. 135.- CHF par
habitant

- Ordures ménagères incinérables
- Déchets valorisables
- Frais fixes et généraux
- Déchets encombrants





- Imposé par le Canton et la Confédération
✓ Taxes ✗ Impôts





3.6 mio coûts de gestion

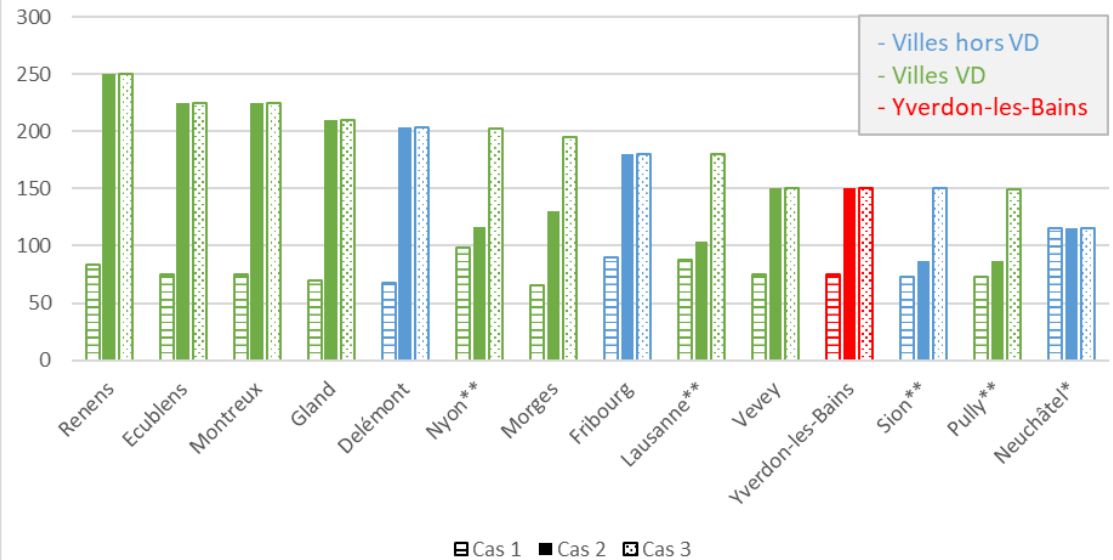
1.4 mio revenus proportionnels

2.2 mio de frais à couvrir par la taxe

Habitants de plus de 18 ans et entreprises

81.- TTC par an / hab.

Taxe de base par type de ménage et par an



* taxe unique par logement
** estimation basée sur les calculs du Surveillant des prix

Cas 1	Cas 2	Cas 3
Ménage 1 personne de 35 ans	Ménage 2 personnes et 1 adolescent de 20 ans	Ménage 2 personnes, 1 adolescent de 23 ans et 1 enfant de <18ans
Appart. 2-pièces	Appart. 4-pièces	Appart. 6-pièces



Situations donnant droit à une exonération (cf. règlement communal sur la gestion des déchets, art. 12 lit. D)	Situations ne donnant pas droit à une exonération
Je suis né le 2 janvier 1994 ou plus tard	Je suis né avant le 2 janvier 1994
Je bénéficie des prestations complémentaires communales au 1^{er} janvier 2019	Je bénéficie des prestations complémentaires cantonales (AVS-AI) ou des prestations complémentaires Familles
Je bénéficie du revenu d'insertion (RI) au 1^{er} janvier 2019	Je suis rentier AVS ou AI, sans prestations complémentaires communales
Je suis âgé de 65 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 (réduction 50%)	Je suis au chômage ou sans revenu
	Je suis étudiant ou en apprentissage
	Je suis en EMS ou en foyer sur la commune d'Yverdon-les-Bains
	J'ai quitté la commune d'Yverdon-les-Bains en cours d'année 2019



Modifications réglementaires pour l'année 2020 sous réserve d'une validation par le Conseil communal

- Exonération pour les bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales
- Exonération des habitants au bénéfice de l'assistance financière EVAM
- Elargissement de la catégorie des exonérés au bénéfice du RI (CSR et CSIR)
- Inclusion d'un pro rata temporis mensuel
- Entreprises de moins de 1 EPT sont exonérés



Plusieurs mesures ont été prises pour expliquer plus clairement les raisons de l'instauration de cette taxe et pour présenter les prestations communales qu'elle permet de maintenir.

Site internet de la Ville (www.yverdon-les-bains.ch/vie-quotidienne/dechets) :

- Le règlement communal sur la gestion des déchets, sur lequel se fonde la taxation ;
- La directive communale avec les tarifs appliqués ;
- Une foire-aux-questions permettant de répondre à la grande majorité des interrogations.

La perception des taxes est obligatoire pour toutes les communes suisses (législations fédérale et cantonale):



Taxe de base forfaitaire

couvre les **frais fixes et généraux**,
les **déchets valorisables et encombrants**

Taxe au sac

couvre les ordures
ménagères **incinérables**



Prestations fournies

- 26 points de collecte sélective;
- 2 collectes porte-à-porte par semaine pour les ordures ménagères;
- 1 collecte porte-à-porte par semaine pour les biodéchets, le papier et le carton;
- Ramassage à domicile gratuit des encombrants sur rendez-vous.
- 1 déchetterie intercommunale ouverte 6 jours / 7 jours.



Porte à porte*

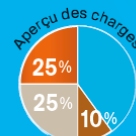


* à la porte du domicile sur la voie publique

Points de collecte



81.-
CHF TTC
par habitant/an



- Frais fixes et généraux
- Déchets valorisables
- Déchets encombrants

la gestion des déchets coûte env. 3,6 millions de francs à la commune

1.95

CHF TTC
pour un sac de 35 l.



- Ordures ménagères incinérables





Planning des prochaines échéances

- Facturation de la taxe forfaitaire 2019 **le 15 août**
- Passage au Conseil communal des modifications réglementaires **le 3 octobre**
- Validation par le département cantonal **courant novembre**
- Entrée en force du nouveau règlement au **1^{er} janvier 2020**
- Prochaine facturation **au deuxième semestre 2020**



Merci pour votre attention !

Nous répondons volontiers à vos questions